

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS**

**Séance extraordinaire**  
**15 Décembre 2020**

Séance extraordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, le mardi 15 décembre 2020 à 18h30 en appel conférence zoom du au Covid-19.

Sont présents :    Nicole Després    Denyse Leduc  
                          René Morin        Lise Lebel  
                          Lawrence Brisson Langis Proulx

Tous, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Detroz.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés., fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h30.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AINSI QUE LA CONFIRMATION DU REFUS DE L'AVIS DE CONVOCATION

**Résolution No 146-20**

Le maire donne lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation. Il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Les membres du conseil affirment avoir refusé l'avis de convocation.

DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE

**Résolution No 147-20**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement et de développement prévoit à l'article 12.4.1. Que les usages autorisés en zone agricole sont ceux précisés à l'annexe 1 du schéma d'aménagement et de développement »;

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement et de développement prévoit à l'annexe 1, la note 31. Qui stipule que les seules activités professionnelles réalisées à titre d'usages complémentaires à l'intérieur des résidences existantes à la date d'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé (le 25 mars 2010) sont autorisées » ;

**ATTENDU QUE** le lot 5 005 246 est situé dans la zone agricole et que « l'usage service de débitage » n'est pas autorisé » ;

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot 5 005 246 demande que le service de débitage soit autorisé dans cette zone » ;

**ATTENDU QUE** selon la municipalité de La Trinité-des-Monts, cette modification du schéma d'aménagement et de développement n'entraînerait pas d'impacts majeurs sur les propriétés avoisinantes » ;

**ATTENDU QUE** très peu de commerce sont implantés sur le territoire de la Trinité-des-Monts » ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lawrence Brisson et adopté à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts de demander à la MRC de Rimouski-Neigette d'apporter des modifications aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé concernant les usages additionnels permis en zone agricole.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE CHEMINS À DOUBLE VOCATION

**Résolution No 148-20**

**ATTENDU QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

**ATTENDU QUE** les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

**ATTENDU QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

**ATTENDU QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

**ATTENDU QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2020 en cours.

NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS	LONGUEUR À COMPENSER (km)	RESSOURCE TRANSPORTÉE	NOMBRE DE CAMIONS CHARGÉS PAR ANNÉE
Chemin de La Rivière Verte	3.7 km	Bois	779
Route Central Sud	6.2 km	Bois	779

**POUR CES MOTIFS,**

sur une proposition de Lise Lebel, appuyé(e) par Nicole Després, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de La Trinité-des-Monts demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 9.9 km

APPUI DES MUNICIPALITÉS RURALES DE LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE (INDICE DE VITALITÉ ÉCONOMIQUE 3, 4 OU 5) POUR LE PROJET D'ACQUISITION D'UNE REMORQUE RÉFRIGÉRÉE POUR LE MAINTIEN D'UN SERVICE D'AIDE URGENCE ALIMENTAIRE AUPRÈS DES FAMILLES DÉMUNIES

**Résolution No 149-20**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme à but non lucratif Moisson Rimouski-Neigette a comme mission de venir en aide aux gens qui ont faim et qui n'ont pas les moyens de s'alimenter de façon sécuritaire et offre plusieurs services reliés à l'aide alimentaire de dernier recours pour les citoyens de la MRC Rimouski-Neigette;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs personnes dans le besoin de la MRC n'ont pas la capacité de pouvoir se déplacer à Rimouski afin d'avoir accès à une aide alimentaire et que Moisson Rimouski-Neigette n'a pas les ressources humaines et financières afin d'assurer un service de distribution en milieu rural;

**CONSIDÉRANT QUE** l'urgence sanitaire due à la pandémie du COVID-19 a clairement démontré un accroissement du nombre de familles dans le besoin et des difficultés associées au déplacement et à la distanciation physique afin d'avoir accès à l'aide alimentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet pilote de la mise en place des pôles de distribution des paniers alimentaires au sein des communautés rurales a favorisé l'accès à plus de 80 familles au service d'aide alimentaire de Moisson Rimouski-Neigette;

**CONSIDÉRANT QUE** les communautés rurales et leurs organismes du milieu ont signifié leur intérêt à ce que le service d'aide alimentaire en milieu rural soit maintenu et pour ce faire, il est nécessaire de faire l'acquisition d'une remorque réfrigérée afin d'assurer le transport des marchandises selon les normes d'hygiène et de salubrité;

**CONSIDÉRANT QUE** les communautés rurales et leurs organismes du milieu pourront aussi utilisés de manière complémentaire, la remorque, autant pour les évènements festifs que lors de situations d'urgence au niveau de la sécurité civile.

**Il est proposé** par Denyse Leduc, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts à titre de partenaire, appuie le projet de demande de financement pour l'acquisition d'une remorque réfrigérée afin d'assurer la pérennité du service de distribution de l'aide alimentaire en milieu rural.

**LEVÉE DE LA SÉANCE  
Résolution No 150-20**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par René Morin que la séance soit levée. Il est 18h50.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2021

Yves Detroz, Maire

Nadia Lavoie, Dir. gén. / Sec.-très.